



AIDE À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET À LA REDUCTION DE LA PENIBILITÉ DANS LES ATELIERS DE TRANSFORMATION FERMIERE

Sauf mention spécifique, tous les renseignements demandés dans ce dossier sont indispensables.
Les dossiers incomplets feront l'objet d'un rejet.

PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION (à compléter en lettres capitales)

Nom de l'exploitation (raison sociale)

Adresse du siège de l'exploitation :

Nom et prénom de la personne en charge du dossier :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Mail :

Forme juridique : Exploitant individuel GAEC Autre :

N° SIRET :

Noms des associé(e)s ou de l'exploitant :

1

Jeune agriculteur

2

Jeune agriculteur

3

Jeune agriculteur

4

Jeune agriculteur

Nombre de salariés (UTH) : Surface (SAU) : ha

Irrigable : ha

Productions (inscrire dans les cases correspondantes : **1** pour l'activité principale et **2** pour l'activité complémentaire)

Animal

Lait

Quotas / Cheptel

Bovin

Caprin

Ovin

Autre :

Viande

Caprin

Ovin

Porcin

Volaille

Lapin

Autre :

Végétal

Surface

Maraîchage

Prairies / fourrages

Céréales de vente

Vignes

Vergers

Autre :

Démarche de qualité AOP/AOC AB IGP HVE Label Rouge : Autres :**Adhésion à un groupement** Bienvenue à la ferme AGRIBIO Rhône & Loire Autres : Aucun**Transformation** Non Oui : produits :Niveau d'agrément du laboratoire : Agrément européen (CEE) Dérogation Non concerné

Pourcentage de la production transformée : %

Commercialisation Filière longue : % CA Circuits courts : % CA Vente directe Restauration collective Autre :**Diversification** Agrotourisme Travaux publics Sylviculture Autre :**Dispositif**Comment avez-vous connu
ce dispositif d'aide ? Bouche à oreille Site internet du Département Loire Magazine Presse agricole : Autre :**Projets de l'exploitation** Diversification : Amélioration de l'outil de production (bâtiment, matériel) Agrandissement Mises aux normes Autre :**Connaissez-vous les autres aides agricoles du Département de la Loire ?** Irrigation Vente directe Économie d'eau potable Économie d'énergie Amélioration foncière Aide à l'intégration paysagère Échange de parcelles agricoles Aide Piscicole

DESCRIPTIF DE LA SUBVENTION

Cette aide réservée aux producteurs engagés dans une démarche qualité, vise à soutenir les producteurs fermiers afin d'acquérir du matériel leur permettant d'améliorer la qualité et la régularité de ses produits ainsi que les conditions de travail.

Bases réglementaires

- Lignes directrices de l'UE concernant les aides d'État dans le secteur agricole et forestier et dans les zones rurales.
- Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, modifié par les règlements (UE) de la Commission (UE) 2017/1084 du 14 juin 2017, (UE) 2020/972 du 2 juillet 2020, (UE) 2021/452 du 15 mars 2021 et (UE) 2021/1237 du 23 juillet 2021.
- Régime d'aide d'État SA. 108468 (ancien SA. 60553) "Aide en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2023-2029".

Bénéficiaires

Exploitant agricole produisant sous signe officiel de qualité (AOC/AOP, IGP, AB...) et/ou certifié HVE et/ou adhérent au réseau Bienvenue à la ferme.

Modalités d'attribution

- Le siège d'exploitation du bénéficiaire doit se situer dans le département de la Loire.
- Le bénéficiaire doit être agriculteur à titre principal.
- Les investissements éligibles doivent permettre l'amélioration et la garantie de la qualité des produits (sanitaire, organoleptique) et/ou améliorer le **confort de travail** du producteur.
- Le montant de la subvention du Département **correspond à 30% de la dépense subventionnable et 40% en zone PAEN.** Le plafond de cette dépense subventionnable est fixé à **7 500 €** et le **plancher à 2 300 €**, soit un montant **maximum d'aide de 2 250 € et 3 000 € en zone PAEN.**
- Un intervalle de **5 ans minimum** doit être respecté entre deux dossiers de subvention au titre de l'amélioration de la qualité et la réduction de la pénibilité dans les ateliers de transformation.
- Après instruction, les aides sont attribuées dans la limite de la dotation annuelle votée par Département.
- Lorsqu'une aide est attribuée elle est valide jusqu'au 31/12/N+2 à compter de la date d'attribution.

Matériels finançables pour améliorer la qualité de la production

Cellule de refroidissement, surgélateur, canon à lavage, machine sous vide, scelleuse-soudeuse, autoclave, thermomètre, pH mètre, pièce séchage (ventilation), four (à convection, à vapeur, basse température), étuve, réfractomètre.

Matériels finançables pour réduire la pénibilité dans les ateliers de transformation

Répartiteur pour mouler les fromages, multi moules plastiques, retourneur à plateau pour les personnes qui utilisent le multi moule, bac de caillage inox sur roulette adapté pour moulage à la pelle, bac hémisphérique de caillage avec cercle dissocié sur roulette, table sur roulette ou châssis mi-hauteur ou étagère 2 étages permettant la mise à hauteur des produits ou des caisses pour la vente, chariot de transport inox avec poignée amovible à clip, chariot de transport inox pour le transport et le stockage des barres à saucissons, monte-charge pour le transport des chariots du laboratoire à l'étage où se situe le séchoir, siège ergonomique base inox soit siège assis debout ou demi assis pour moulage ou travail de découpe, matériel de transport de la matière première (boule à lait, canalisation à lait, pompe à lait, convoyeur de carcasse de porc ou volaille) au sein de l'atelier.

Listes non exhaustive, nous contacter si le matériel faisant l'objet de cette demande de subvention n'est pas mentionné.

NB : Les frais de pose et d'installation, par un prestataire, des matériels et équipements financés sont éligibles. Les frais de main d'œuvre effectuée par l'exploitant lui-même ne peuvent en revanche pas être pris en compte.

DESCRIPTIF DU PROJET

Liste du matériel à financer avec coût unitaire HT : (se reporter à la liste ci-dessus)

.....

.....

.....

.....

Motif des investissements : Qualité Pénibilité Mixte

Nature et descriptif du projet : *(intitulé, présentation synthétique de l'opération, objectifs)*

.....
.....
.....
.....

Date prévisionnelle des investissements :

Montant global des dépenses prévisionnelles HT :

Autres financeurs sollicités et montants subventionnés : (Union Européenne, État, Région, autres)

.....
.....

PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER

RIB

Copie soit :

- de l'attestation d'adhésion au réseau bienvenue à la ferme,
- du certificat de production sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (AB, AOP/AOC, IGP) ou HVE ou adhésion à l'AGRIBIO Rhône & Loire

Devis

ATTESTATION AMEXA (régime de protection sociale) précisant que l'agriculteur exerce son activité à titre principal.

PROCÉDURE DE DÉPÔT ET D'EXAMEN DES DOSSIERS

- **Pour être recevable**, le dossier doit être **complet** et parvenir **signé de tous les contractants**. **Les travaux et investissements ne doivent pas être commencés avant la réception de l'accusé de réception. Cet accusé de réception ne préjuge pas d'une éventuelle participation financière du Département.**
- Votre dossier est présenté en Commission permanente qui prend une décision quant à l'attribution de la subvention.
- Une notification de décision vous est envoyée pour vous informer d'une attribution ou non d'une aide.
- Après achèvement de vos travaux ou investissements, vous nous transmettez la demande de versement de subvention et la ou (les) facture(s) certifiée(s), acquittée(s) correspondante(s).
- À réception de la totalité de ces pièces nous pouvons procéder à une vérification sur place de la conformité de l'opération. nous procédons ensuite au paiement de la subvention qui sera effectif sous 4 semaines environ.

Renseignements certifiés exacts

Fait à :, le :

Signature(s) de l'exploitant et des associés :